LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Ville d'Esch-sur-Alzette

Finances communales
Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 31/01/2025

Référence	FC05-2025-A061	**Code interne**	5.1

APPROBATION

La délibération du 31 janvier 2025 prise par le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette transmise en date du 13 février 2025 relative à la modification du règlement-taxe de la Bibliothèque municipale d'Esch sur-Alzette (Point de l'ordre du jour : 5.1) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 24 mars 2025

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden